



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-09-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Abilio ALVES - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Amalia CAPITAINE - M. Alexandre MORENO - M. Lucien KLIPFEL - Mme Déborah RUYAULT - M. Guy BOISSEAU - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER

Pouvoirs :

Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à Mme Annie MUGNIER
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
M. Guy BOISSEAU pouvoir à M. Lucien CORINTHE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	03/09/2025
Date d'affichage	03/09/2025

Objet : Règlement Intérieur du Pôle Action Educative – Services Enfance, Jeunesse, Scolaire, Guichet unique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur des services animation, jeunesse, scolaire, guichet unique, transports scolaires, adopté par délibération n° 23-11-58 en date du 23 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier certaines modalités du règlement intérieur pour assurer la clarté et la cohérence des procédures,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les informations y figurant,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20250910-25-09-47-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et vote, **DECIDE**

Pour : 17

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Ghislaine CHAUVÉAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Abilio ALVES - M. Jean SZEWCZYK

Contre : 7

Mme Régine BULTEL - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Bouchra DERKAOU) - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME

Abstention : 2

M. Lucien CORINTHE (pouvoir M. Guy BOISSEAU)

Article 1 : D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur du Pôle Action Educative, joint à la présente délibération, applicable à compter du 15 septembre 2025.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
Le

Patrick CANCOUET



Le secrétaire de séance
Mme Jennifer NUNES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.